

BULLETIN TRIMESTRIEL du  
Syndicat National des Enseignements du  
Second degré (SNES-FSU)

SECTION ACADEMIQUE DE NICE  
264 BD DE LA MADELEINE 06000 NICE  
Tél : 04 97 11 81 53  
Fax : 04 97 11 81 51  
Mel : s3nic@snes.edu

CM Marseille Gambetta 25168640

Périodique inscrit à la commission pari-  
taire du 3.10.2005 sous le  
n°0910S05550  
ISSN : 11529954  
Direction de la publication : A. Ipert

Prix au n° 1 €-  
Abonnement annuel 3 €  
Imprimerie spéciale SNES



Supp. 4 au NICE-SNES n°192 d'août 2006  
S3 aux S1 - Nice, le 18 septembre 2006

#### SOMMAIRE

P.1/1 Aux secrétaires d'établissement  
P.2/1 Lycée : votes des TOS  
Annexe 1 : stages de formation syndicale  
Annexe 2 : inscriptions aux concours  
Annexe 3 : organisation du S1  
Annexe 4 : bulletin d'adhésion  
Annexe 5 : affiche rassemblements et grève du  
28 septembre

## INFOS au S1 N°2

### ① Aux secrétaires d'établissement

Cher(e) camarade,

Tu as accepté de participer à la vie du SNES en assumant la représentation de l'organisation syndicale au sein de ton établissement. À ce titre, tu vas jouer un rôle stratégique dans le fonctionnement du syndicat au service de la profession et du service public d'éducation. Un des aspects (et non des moindres) de cette responsabilité consiste à faire « l'interface » entre les sections académique, départementale et son établissement.

Ce courrier se veut complémentaire du courrier du S1 que tu reçois du national par la poste, et qui est disponible sur Internet, aux côtés du mémento du S1 ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)), puis suivre le lien « Mémento du S1 » dans l'espace adhérents ou [www.snes.edu/snesactu/article.php3?id\\_article=1514](http://www.snes.edu/snesactu/article.php3?id_article=1514)). Il s'agit de la première circulaire académique adressée aux responsables Snes des établissements pour 2006-2007.

Ce premier envoi doit pouvoir aider chacun pour prendre en charge la mise en œuvre de l'action en cette période « post- rentrée » :

- une affiche A3 pour le panneau syndical appelant à participer à la grève unitaire nationale du jeudi 28 septembre, et qui indique les lieux et heures des manifestations organisées dans notre académie à cette occasion.
- une page sur les stages syndicaux mis en œuvre ce trimestre par les sections départementales et académique, pour le panneau syndical et/ou pour diffusion dans les casiers des collègues potentiellement intéressés. La formation syndicale est un droit que chacun peut utiliser. Attention aux dates limites d'inscription : la demande doit être formulée au plus tard un mois avant la date du stage. Un modèle de demande d'autorisation d'absence et d'inscription est téléchargeable sur le site du S3 [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)
- une affichette d'information sur les inscriptions aux concours.
- une fiche dite d'organisation de la section SNES de l'établissement pour tenir à jour les fichiers qui nous permettent de communiquer avec chacun.
- Un bulletin d'adhésion à reproduire pour permettre la poursuite de la campagne de syndicalisation

Nous profitons de ce courrier pour rappeler à chacun que des militants de tous les niveaux de l'organisation (départemental, académique et national) sont prêts à répondre à toute invitation sous n'importe quelle forme (heure d'info syndicale, repas à la cantine, réunion informelle...). N'hésitez pas à contactez votre section départementale ou académique à cet effet par téléphone ou mail [s3nic@snes.edu](mailto:s3nic@snes.edu) ou [s2toulon@wnadoo.fr](mailto:s2toulon@wnadoo.fr)

Bon courage à toutes et tous.

Syndicalement,

Richard GHIS  
Secrétaire académique du SNES-FSU

### ② Lycée : votes des TOS

Nos collègues TOS ont été décentralisés malgré notre opposition commune et nous restons fermement opposés à la décentralisation de personnels de l'Education Nationale.

Le 24 octobre, dans chaque lycée, les TOS vont élire leurs représentants aux Comités Techniques Paritaires de la Région. Des listes FSU (UNATOS, SNETAP et SDU) ont été déposées et il est de responsabilité des syndicats de la FSU de tout faire pour assurer le succès de notre fédération dans ces élections. Pour les collèges, les élections aux CTP départementaux n'auront lieu qu'en 2008. Un succès de la FSU confortera notre fédération et sa représentation au niveau de la fonction publique territoriale.

## **Agir dans l'établissement**

Parce que les réformes orchestrées par le ministère visent à augmenter le pouvoir des hiérarchies locales, notre quotidien dans les établissements est marqué par les injonctions de plus en plus fréquentes des chefs d'établissements. Il est donc plus que d'actualité de s'organiser pour s'informer (que peut-on accepter ? que peut-on refuser ou combattre ?) et contrer les pressions et dérives diverses (remplacements de Robien, bivalence, conseil pédagogique, augmentation de la charge de travail...).

Ce stage s'adresse à tous ceux qui, soucieux de préserver le service public d'éducation et de défendre les garanties collectives, souhaitent s'impliquer dans l'établissement.

### **Programme :**

- Faire respecter nos statuts.
- Faire respecter l'autonomie de l'action syndicale : la vie syndicale, droits syndicaux au sein de l'établissement.
- Informer et initier un débat syndical dans l'établissement : l'heure d'information syndicale, l'affichage.
- Assurer la liaison avec les sections départementales et académiques.

### **Pour les Alpes-Maritimes :**

**Le jeudi 16 novembre de 9h30 à 17h, Lycée Renoir, à Cagnes sur mer.**

### **Pour le Var :**

**le vendredi 10 novembre de 9h30 à 17h, Collège Cézanne, Brignoles.**

## **Élus en CA**

Les stages départementaux « élus en CA » sont chaque année l'occasion de démythifier une instance dont le rôle et le fonctionnement peuvent paraître techniques, voire ardues aux non initiés (lecture d'un TRMD, d'un budget, attributions des différentes commissions...). En participant à ces stages, chacun pourra obtenir des informations claires sur la réglementation des instances réunies dans l'établissement, se former à la lecture de documents révélateurs des stratégies pédagogiques et budgétaires, confronter les expériences, et sortir des situations individuelles qui freinent souvent l'action collective. La vie démocratique de l'établissement doit être préservée, saisissons-nous de ces instances pour contrer la volonté de fragiliser notre métier et imposons d'autres choix pour l'Éducation.

### **Pour les Alpes-Maritimes :**

**Le mardi 21 novembre de 9h30 à 17h, Lycée Paul Augier à Nice.**

### **Pour le Var :**

**Le mardi 21 novembre de 9h30 à 17h, Lycée du Coudon la Garde.**

## **Connaître nos carrières, défendre notre métier**

Obéissant à une logique budgétaire de réduction des moyens et à la logique libérale de la mise en concurrence, les attaques actuelles visent les personnels du second degré en particulier. Il s'agit de soumettre nos carrières aux pouvoirs accrus des hiérarchies locales (corps d'inspection et chefs d'établissements) et à individualiser nos missions pour les décentrer et promouvoir une méritocratie opaque et arbitraire. Les modifications des règles d'accès à la hors classe en sont l'illustration. Les garanties d'égalité de traitement pour chacun se voient ainsi fragilisées et ce sont jusqu'à nos salaires qui, alors qu'ils sont soumis à une grille indiciaire, pourraient fluctuer au gré des politiques locales changeantes (remplacements à l'interne, pressions diverses pour imposer des heures supplémentaires, volonté de globaliser les heures de décharge statutaire en laissant au chef d'établissement un volant d'heures à répartir au cas par cas). Ne nous y trompons pas, cadres de catégorie A, nous avons des statuts, nous avons des droits, connaître nos carrières, c'est contrer collectivement l'arbitraire et défendre nos métiers.

### **Programme :**

Statuts, salaires, décharges, notation, avancement d'échelon, accès à la Hors Classe, gestion informatisée de nos dossiers via I-prof

**Le mardi 28 novembre de 9h30 à 17h à la section académique du Snes-Fsu, 264 Bld de la Madeleine à Nice.**

## **Langues vivantes : le dossier reste ouvert**

Les dispositions relatives aux nouvelles modalités d'organisation et aux nouveaux contenus de l'enseignement des langues vivantes sont entrées en application à la rentrée (cadre européen de référence pour l'enseignement des langues vivantes, nouveaux programmes de collège, nouveau bac STG...). Le stage académique organisé l'année dernière sur la réforme des langues vivantes avait permis de mesurer l'inégale information devant la réforme, les pressions diverses exercées par les hiérarchies locales pour mettre en place les groupes de compétences.

Il est donc important aujourd'hui de dresser un état des lieux de l'avancée du dossier, d'autant que comme nous nous y étions engagés, nous sommes intervenus dans le cadre du CTPA sur la formation des personnels pour que chaque collègue de langue vivante de l'académie reçoive une information et une formation sur le

nouveau dispositif. D'autre part, comme le mentionnait le décret, une commission langues vivantes a été mise en place dans l'académie. Le Snes-Fsu a obtenu de siéger dans cette commission pour représenter les personnels de et relayer leurs demandes.

Il est donc important de poursuivre collectivement la réflexion et de préserver notre expertise pédagogique dans le cadre d'une réunion (et non de stage de formation syndicale donc aucune nécessité de déposer une autorisation d'absence) qui aura lieu **le mercredi 8 novembre à 14H30 au Lycée Thierry Maulnier à Nice.**

## **Tuteurs, faisons entendre nos propositions**

La responsabilité d'encadrer un stagiaire est si importante qu'elle ne saurait résulter que d'un choix raisonné des collègues. L'intérêt du tutorat (et de l'accompagnement pédagogique) réside dans les échanges, la concertation avec le stagiaire sur les contenus disciplinaires ; ce qui s'inscrit pleinement dans la réflexion sur notre métier et nos pratiques. A l'heure où notre charge de travail ne cesse de croître (effectifs en augmentation, réduction des horaires disciplinaires et augmentation du nombre de classes par enseignant, nécessaire mise à jour des pratiques pédagogiques...), de nombreux collègues hésitent à accueillir un stagiaire. D'autres qui se lancent dans l'aventure en étant parfois « désignés » par les corps d'inspection sont bien vite confrontés à une surcharge de travail, au manque de formation, à la difficulté quasi hebdomadaire de trouver du temps de concertation avec le stagiaire que les « indemnités de conseiller pédagogique » ne sauraient compenser.

Parce qu'être tuteur, c'est s'inscrire dans la défense de notre expertise disciplinaire, ce stage propose aux collègues tuteurs ou à ceux qui souhaitent le devenir, d'échanger pour construire des propositions à porter auprès des instances académiques.

**Le jeudi 7 décembre de 9h30 à 17h au lycée A. Camus à Fréjus.**

Modèle de demande d'autorisation d'absence à remettre à votre chef d'établissement 1 mois avant le stage au plus tard à télécharger sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu) rubriques « stages ».

Bulletin d'inscription à télécharger sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu) rubriques « stages ».

**Modalités d'inscription et conditions générales d'inscription : B.O. spécial n° 6 du 13 juillet 2006.**

*Les inscriptions se font par Internet à partir du serveur du ministère de l'éducation nationale  
(<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2>).*

En cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase d'inscription, les candidats pourront, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe du B.O., obtenir un dossier imprimé de candidature. Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le mercredi 25 octobre 2006, **avant minuit** (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers devront être renvoyés par voie postale et en recommandé simple au plus tard le mercredi 15 novembre 2006, avant minuit (le cachet de la poste faisant foi).

## **1. Calendrier prévisionnel d'inscription :**

Pour la session 2006, la période d'ouverture des inscriptions s'établit ainsi :

Ouverture des inscriptions pour tous les concours	Jeudi 14 septembre 2006 (à partir de 12 heures)
Fermeture des serveurs Internet d'inscription	Mardi 24 octobre 2006 (avant 17 heures)
Début des retours de confirmations d'inscription	Mardi 31 octobre 2006 (à partir de 12h)
Date limite de retour des confirmations d'inscription	Mardi 14 novembre 2006 (avant 17 heures)

En cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase de confirmation, les candidats pourront confirmer leur inscription par écrit établie selon le modèle figurant en annexe du B.O.. Les candidats devront adresser leur confirmation obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé de l'inscription au plus tard le mercredi 15 novembre 2006, avant minuit (le cachet de la poste faisant foi).

## **2. Calendrier des épreuves d'admissibilité :**

Agrégation externe	Entre le 11 et le 25 avril 2007
Agrégation interne	Entre le 30 janvier et le 2 février 2007
CAPES (concours externes)	Entre le 13 et le 30 mars 2007
CAPES (concours internes)	7 février 2007
CAPES (3 <sup>ème</sup> concours)	Entre le 19 et le 30 mars 2007
CAPLP (3 <sup>ème</sup> concours)	Entre le 15 février et le 2 mars
CAPET (concours externes)	27 et 28 février 2007
CAPET (concours internes)	8 février 2007
CPE (concours externe)	13 et 14 février 2007
CPE (concours interne)	Pas de poste ( ! )
COP (concours externe)	27 et 28 février 2007
COP (concours interne)	Pas de poste ( ! )
Troisième concours - CAPES	Du 13 au 30 mars 2007
CAPEPS (concours externe)	15 et 16 février 2007
CAPEPS (concours interne)	Pas de poste ( ! )
CAPLP (concours externes)	15 et 16 février 2007
CAPLP (concours internes)	8 et 9 février 2007

## **3. Postes offerts aux concours à la session 2007**

Alors que les services ministériels compétents évaluaient le nombre de recrutements nécessaires à 18 000 pour 2007 (19670 personnes), le Ministre réitère la saignée budgétaire de 2006 en recrutant un peu moins de 10 000 nouveaux collègues (9800 à l'externe, 2100 à l'interne) soit environ 10 000 après « l'évaporation » habituelle... Le détail des postes offerts aux concours sera prochainement publié dans l'U.S. ; il figure actuellement sur le site du ministère (<http://www.education.gouv.fr/siac/siac2/postes/poste.htm>).



## ORGANISATION 2006-2007 de la Section SNES (S1).

Cette enquête servira à améliorer la communication des sections académique et départementales avec les sections SNES d'établissement. Merci de la compléter et de la retourner le plus rapidement possible à votre section académique SNES (264 Bd de la Madeleine 06000 Nice).

Etablissement : .....

Département : .....

Numéro d'immatriculation de l'établissement : .....

Nom et adresse : .....  
.....

Secrétaire de S1 ou correspondant (1)

Nom, Prénom : .....

Tél. personnel : ..... Tél. portable : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

*(1) Rayer la mention inutile*

Secrétaire adjoint de S1 :

Nom, prénom : .....

Tél. personnel : ..... Tél. portable : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

Trésorier de S1 :

Nom, prénom : .....

Tél. personnel : ..... Tél. portable : .....

Adresse électronique : ..... @ .....

## Postes aux concours

**Problème** : soient 19 670 départs en retraite et 9 845 recrutements, combien d'enseignants partant à la retraite seront remplacés ?

Début de carrière :  
pas à moins de 2 000 €  
Fin de carrière :  
pas à moins de 3 000 €



Non à la précarité  
Réemploi de tous  
les non-titulaires

Pas plus de  
30 élèves en lycée  
25 élèves en collège  
20 élèves en ZEP

Jeudi 28 septembre

# TOUS EN GRÈVE !

## MANIFESTONS



### Nice

10h devant la gare SNCF

### Toulon

10h30 place de la Liberté

### Draguignan

10h30 devant la sous préfecture

à l'appel de la FSU, SGEN-CFDT, CGT, UNSA, FAEN

Pour une école  
de la réussite  
de tous  
les élèves

